

2.1.3. RESSOURCES HALIEUTIQUES

Les zones de pêche de la région sont importantes, puisqu'il s'agit sur la façade océanique de plus de 7 000 km de côte et d'une zone économique exclusive de plus de 2 millions de km² (cf. carte 2.11). Les pays les plus à l'ouest (Mauritanie, Sénégal, Gambie et Cap-Vert) disposent en outre de conditions particulièrement favorables pour l'activité de pêche maritime, du fait d'un plateau continental large et de conditions hydro climatiques particulières (« upwelling »¹²).

Carte 2.11. Zones économiques exclusives des pays côtiers



Exploitation et conséquences sur l'état de la ressource

En dehors de la pêche maritime, qui constitue le mode principal d'exploitation de la ressource, tous les pays pratiquent également la pêche continentale dans les cours d'eau, lacs et lagunes. Le potentiel en est important. La dégradation observée de ces milieux est liée principalement aux aménagements hydrauliques (barrages, irrigation). Elle se manifeste notamment par la disparition d'espaces importants pour la reproduction des espèces (frayères).

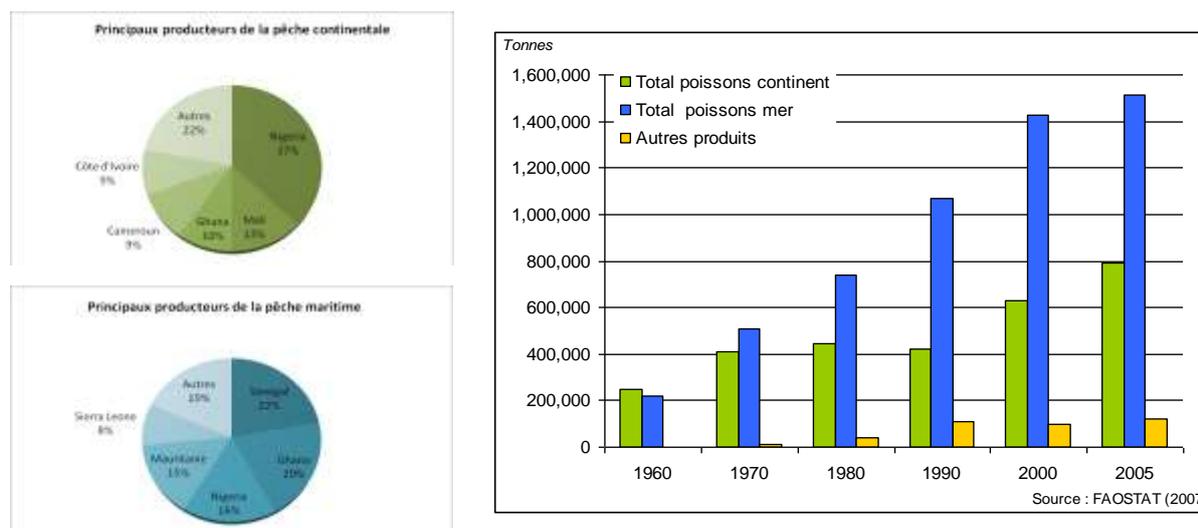
L'aquaculture est aujourd'hui très peu développée, que ce soit en mer ou dans les eaux continentales. Elle représente pourtant aujourd'hui, partout dans le monde, le secteur qui connaît le plus fort développement et le potentiel de la région est important.

¹² Remontée des eaux froides profondes, riches en nutriments, vers la surface de l'océan sous l'effet du vent et des courants marins.

La production globale de la pêche est en constante progression (cf. graphique 2.5), tout particulièrement pour la pêche maritime. Les prélèvements officiels en mer ont été multipliés par 7,5 depuis 1960 et sont très sous-estimés du fait de la pêche illégale.

Les données officielles de la production fournies par les États ne concernent, pour la pêche maritime, que les tonnages débarqués. Elles sous-estiment donc systématiquement le volume des prises, du fait de l'activité des unités industrielles pélagiques, des transbordements en mer et de la « pêche illégale ».

Graphique 2.5. Production de la pêche en Afrique de l'Ouest



Les pêches maritimes d’Afrique de l’Ouest sont depuis longtemps connectées aux marchés mondiaux. Les flottes européennes exploitent ces pêcheries depuis plusieurs siècles et certaines ont même gardé une présence continue sur place depuis la colonisation jusqu’à aujourd’hui. Cependant, tandis que l’époque coloniale est marquée par un développement du marché domestique et de l’exportation vers la métropole, les indépendances ouvrent une période de forte intégration aux marchés internationaux qui métamorphose le secteur et suscite une très forte croissance de la production et des exportations.

Les ressources halieutiques font l’objet d’une forte concurrence des flottes étrangères, qu’il s’agisse des navires asiatiques (Chine, Corée), des pays de l’Est européen (Russie, Ukraine) ou de ceux de l’Union Européenne. Une partie de ces flottes étrangères opère de façon légale et se conforme aux règles nationales, tant en matière de versement au Trésor des droits de pêche (licences) que de captures (transbordements en mer, normes des engins de pêche, taille des prises...). Un effort de transparence est fait par les navires de l’Union européenne, qui pêchent dans le cadre des Accords de Pêche passés avec les États (cf. encadré 2.7).

Encadré 2.7. Les Accords de Pêche avec l'Union européenne

Les Accords de pêche entre les pays pratiquant la pêche lointaine et des États côtiers d'Afrique de l'Ouest assurent aux flottes industrielles de haute technologie l'accès aux stocks halieutiques en contrepartie de diverses compensations financières. Aux termes de ces Accords, les flottes des pays pratiquant la pêche lointaine ne sont autorisées à pêcher que sur certains lieux et certains stocks halieutiques. Les zones littorales sont réservées aux flottes artisanales locales, qui approvisionnent souvent les marchés locaux et offrent des emplois locaux.

Depuis la réforme, au niveau de l'Union européenne, de la Politique Commune de la Pêche en 2002, les Accords de pêche ont changé. Les anciens régimes d'accès assortis d'une contrepartie financière doivent évoluer vers de véritables partenariats en faveur de l'instauration d'une pêche responsable et durable (Accords de partenariat dans le domaine de la pêche ou APP). Leur but est d'aider les pays en développement à définir leur propre politique sectorielle afin de remplir leur objectif de développement économique tout en protégeant leurs ressources halieutiques. Ces Accords de partenariat mettent davantage l'accent sur le dialogue politique bilatéral. En outre, une partie de la contrepartie financière sert à soutenir la politique sectorielle de la pêche dans le pays tiers concerné, de manière à instaurer une pêche responsable et durable.

En Afrique de l'Ouest, cinq Accords sont en cours à la mi-2007: Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau et Mauritanie. Les accords avec le Sénégal et la Gambie n'ont en revanche pas été reconduits.

Source : site Web de la Commission européenne : www.ec.europa.eu/fisheries

La dégradation de certaines ressources (ressources côtières démersales¹³) est avérée, alors que certaines ressources pélagiques¹⁴ ne sont pas encore pleinement valorisées. Les travaux des scientifiques mettent en évidence une baisse régulière depuis 20 ans de ces ressources démersales (poissons, poulpe). Ils indiquent également un appauvrissement continu de la diversité biologique du plateau continental. Cette évolution est due à une situation globale de surexploitation des ressources démersales, même si on ne peut pas exclure une influence de certaines modifications dans le régime des courants. Ces analyses mettent toutefois également en évidence que certaines ressources pélagiques partagées entre plusieurs pays sont encore sous-exploitées (sardines notamment).

Enjeux nationaux et régionaux

Le secteur de la pêche est important pour la sécurité alimentaire. Sa contribution en tant que source de protéines est importante mais très variable selon les pays. L'écart est important entre les gros consommateurs (plus de 20 kg/hab./an), Cap Vert, Gambie, Ghana, Sénégal et les autres pays, notamment les pays sahéliens enclavés pour lesquels, à l'exception du Mali, la consommation est inférieure à 5kg/hab./an. L'Afrique au sud du Sahara est la seule région du monde où la consommation de produits de la pêche est en baisse, sachant en outre que cette baisse n'est pas compensée par d'autres formes de protéines ou par l'aquaculture.

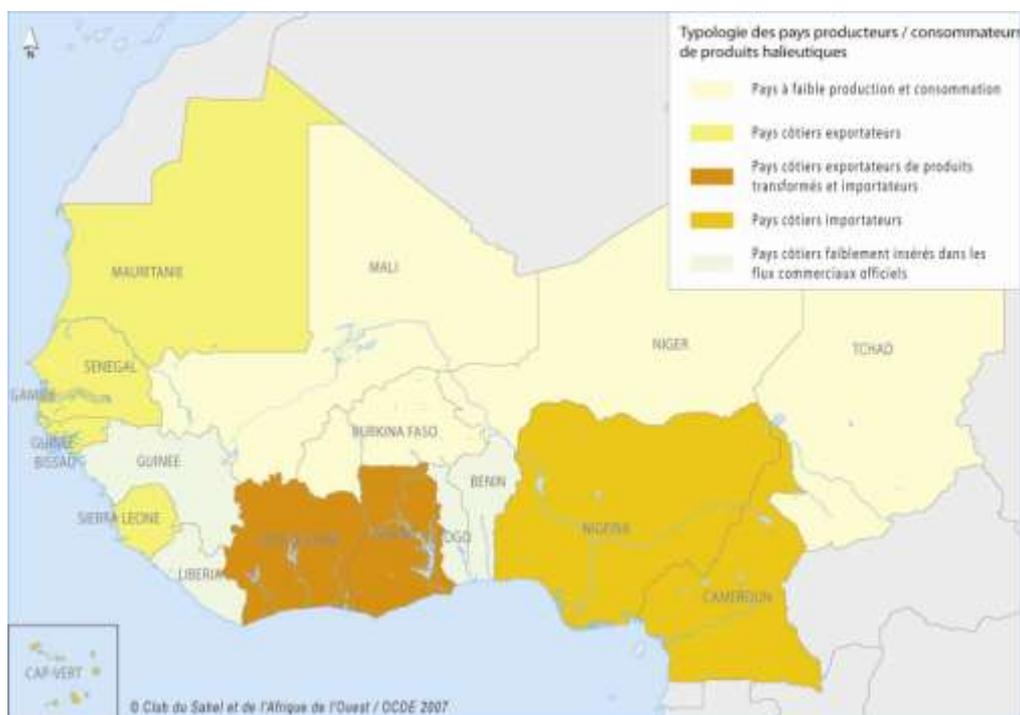
Le secteur de la pêche contribue plus globalement de façon significative à l'activité économique. En termes d'emploi (pêche artisanale et industrielle, commerce et transformation), le Sénégal arrive en tête avec près de 600 000 emplois, suivi par le Ghana (525 000) et la Côte d'Ivoire (470 000).

A l'examen de la structure par pays de la production, de la consommation et des échanges de produits halieutiques avec l'extérieur, on peut distinguer cinq groupes de pays représentés dans la *carte 2.12*.

¹³ Poisson vivant près du fond sans pour autant y vivre de façon permanente.

¹⁴ Poisson vivant en pleine mer, mais loin du fond.

Carte 2.12. Typologie des pays en matière de produits de la pêche (2005)



Encadré 2.8. Les Aires marines protégées, un outil de gestion des ressources

Six pays de la sous-région (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal) ont créé, au fil des ans, un ensemble remarquable d'Aires Marines Protégées comprenant huit Parcs Nationaux, une dizaine de Réserves de statuts divers ainsi que deux grandes Réserves de Biosphère. Au départ, ces Aires Marines Protégées avaient été identifiées et créées pour préserver la diversité biologique, dans une perspective « traditionnelle » visant à la conservation de certaines espèces menacées; c'est ainsi qu'oiseaux d'eau, tortues marines, phoques moines ou lamantins ont été à l'origine de ces classements. Le critère de biodiversité s'est révélé *a posteriori* efficace, car il a permis la conservation d'écosystèmes tels que les herbiers marins ou les mangroves, dont on sait aujourd'hui qu'ils constituent des habitats critiques pour la régénération des ressources halieutiques. Aujourd'hui, devant la surexploitation des ressources, l'accent est effectivement mis sur une approche écosystémique plus large, avec une place particulière donnée au rôle de ces aires protégées pour les ressources marines.

Partant de ce constat, le Réseau régional d'Aires Marines Protégées (AMP) en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) a été officiellement créé le 16 avril 2007 à Praia. Les représentants officiels des quinze AMP du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée-Bissau et de la Gambie ont adopté à l'unanimité la charte et les statuts du RAMPAO. Ce réseau a pour finalité « d'assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, constituée de la Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Gambie, du Cap-Vert et de la Sierra Leone, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés ».

Source : Projet Régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest.

www.prcmarine.org/



Gestion durable des ressources marines

Pour les ressources halieutiques, le principal défi est de stopper la surexploitation de la ressource et de promouvoir leur gestion durable.

Parallèlement à l'activité légale et assez bien connue, même si elle reste souvent marquée par d'importantes sous-déclarations, on constate un inquiétant développement de la pêche illégale¹⁵. Plusieurs cas documentés avancent des chiffres impressionnants pour cette activité, notamment pour les pays qui souffrent d'une faiblesse des moyens et des règles de surveillance. Malgré les nombreuses initiatives internationales sur cette question, la volonté politique des Etats concernés est parfois défailante. L'éradication de cette pêche illégale est pourtant une condition nécessaire à une gestion durable de ces ressources.

La maîtrise par les Etats de la gestion de leurs ressources est une autre condition de la durabilité de leur exploitation. Ceci nécessite un renforcement important des moyens affectés à la surveillance et au contrôle. Il est notamment nécessaire de développer parallèlement une connaissance plus fine des captures, ce qui pourrait exiger pour certaines espèces des obligations de débarquement. Il faudra également évoluer progressivement, pour chacun des stocks concernés, d'une gestion de l'effort de pêche calculé sur le nombre et la capacité des navires autorisés à opérer vers une gestion qui repose sur des volumes de captures (quotas).

Renforcement de la coopération régionale

La coopération régionale trouve tout naturellement un champ privilégié dans ce secteur où beaucoup de ressources sont partagées. Les voies de coopération les plus porteuses sont la recherche scientifique, la formation, la surveillance, mais aussi les coopérations en matière de technologie et d'harmonisation des normes. C'est ainsi que la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) qui regroupe la Mauritanie, le Cap Vert, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée vise à renforcer les efforts de coopération régionale dans ce qui constitue la plus importante zone d'Afrique de l'Ouest par ses ressources. Parmi les initiatives récentes, on doit mentionner l'engagement collectif d'un ensemble d'États de la sous région visant à encourager le développement d'un réseau d'Aires marines protégées, directement justifié par un souci de maintien de la biodiversité du milieu marin (*cf. encadré 2.8*).

Développement de l'aquaculture.

L'aquaculture n'occupe encore qu'une place marginale dans la production ouest-africaine, alors que son potentiel est important. Selon la FAO, l'aquaculture représentera la moitié de la production mondiale de produits de la mer en 2010-2012, soit 90 à 100 millions de tonnes. A la différence de l'Asie qui possède une tradition millénaire « d'élevage des poissons », ce n'est que dans les dernières années qu'elle a commencé à être pratiquée en Afrique de l'Ouest comme activité économique. L'Afrique de l'Ouest arrive sur ce marché à un moment opportun et ce d'autant qu'elle dispose de plusieurs sites offrant des conditions naturelles particulièrement favorables (estuaires, lagunes, plans d'eau). Elle peut mettre sur le marché divers produits de valeur, tels que tilapias, poisson-chat ou crevettes. Cette nouvelle opportunité a été bien notée par le NEPAD et n'a pas non plus échappé aux investisseurs étrangers, notamment asiatiques.

¹⁵ Terme utilisé ici pour désigner « la pêche illicite, non répertoriée et non réglementée » (dite pêche INN).